

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2007

RÉTENTION DE SÛRETÉ - (n° 442)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 35

présenté par
M. Fenech, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 3

Dans l'alinéa 6 de cet article, substituer aux mots :

« de faire application du »,

les mots :

« d'appliquer le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.